



Gestion Durable des Forêts de Wallis et Futuna

Territoire ciblé : Wallis et Futuna

Budget total du projet : 100 000 Euros

Montant des subventions provenant du programme BEST 2.0 : 100 000 Euros

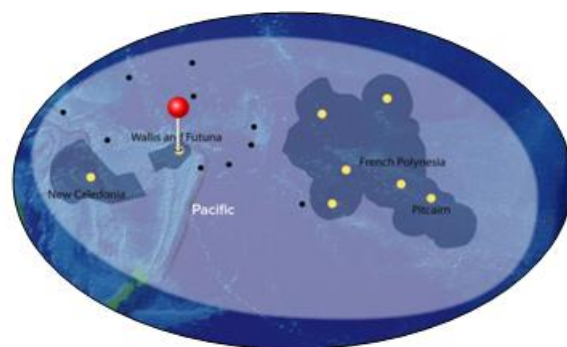
Durée : mars 2017 – août 2018 (18 mois)

Organisation pilote : Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche

Contexte :

Les forêts naturelles (denses humides et littorales), qui auparavant couvraient les îles Wallis et Futuna, ont été largement défrichées pour les besoins de l'agriculture et remplacées par une végétation secondaire. Les problèmes de dégradation sont aggravés en raison de l'absence de toute réglementation forestière et d'une perte de pratique traditionnelle de protection, le « vao tapu » (traduit par « sacré, interdit »).

Aujourd'hui les forêts naturelles de Wallis (Uvea), l'île la plus grande et plus peuplée de l'archipel, ne subsistent que sur une surface cumulée d'environ 800 ha, soit 11% de la superficie d'île, en patches très peu connectés et par conséquent, avec un effet de corridor pour les espèces alors très restreint. Il convient donc en urgence de mettre en place des actions de protection et de restauration des forêts sur Wallis.



Description du projet :

Ce projet propose des actions autour de 4 axes suivantes à Wallis :

1. Etat des lieux des forêts : établir un inventaire forestier par la collecte et analyse des données, délimitation des zones d'action, mise en place un système de surveillance, cartographie de l'occupation du sol.



2. Consultations locales pour définir de mesures de conservation et développer une stratégie pour la forêt incluant des espaces existants et des zones à reboiser ou à étendre la forêt.
3. Action-pilote de réhabilitation forestière : plantation de jeunes plants dans les forêts secondaires dégradées.
4. Développement d'un plan de gestion et d'une politique forestière territoriale pour la gestion durable des forêts.

La réalisation d'un inventaire forestier permettra d'évaluer les ressources forestières, de déterminer la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers, d'identifier les différentes espèces forestières présentes sur le territoire et leur statut ainsi que les services écosystémiques et économiques rendus par la forêt.

La consultation et l'implication des acteurs locaux concernés par la gestion de la forêt via l'organisation d'ateliers participatifs et de réunions permettront également d'identifier leurs attentes concernant la gestion de la forêt e définir des stratégies de conservation et de gestion durable de la forêt.

Afin d'impliquer concrètement les villages dans des actions de réhabilitation de la forêt, trois sites pilotes, un par district, seront désignés lors de réunions avec les chefs coutumiers et les autorités (chefs de districts et de villages et ministre de la terre, de la pêche et de la forêt). Les sites seront choisis en fonction de leur localisation (Zone Clef de Biodiversité Forêt Dense) et de la disponibilité des terres.

Résultats escomptés :

Le projet vise à promouvoir la conservation de la biodiversité des forêts et la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers à Wallis. Il se décline en 4 résultats principaux :

1. Réalisation de l'état des lieux et l'inventaire des forêts et de ses usages à Wallis.
2. Définition de mesures de conservation avec la population locale.
3. Mise en place d'une action pilote de réhabilitation forestière.
4. Rédaction d'un plan de gestion et d'une politique forestière.



CONTACT

Marie Monrolin

Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche

Marie.monrolin@agripeche.wf

